



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 12 juin 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNÈGRE.

Date de convocation : 6 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : 33 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 33

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Alain DUBOURDIEU ; Caroline JAY ;

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ;

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ;

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Hervé DARRIGADE ; Laurent LAFOURCADE ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_064

Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine : optimisation de la collecte en vue d'inciter au tri et améliorer la collecte sélective

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que le Sitcom a toujours porté une politique en faveur de l'optimisation du service public, de maîtrise des coûts de collecte et d'amélioration du tri à la source des déchets.





Dans ce cadre, le Sitcom Côte Sud des Landes travaille sur l'optimisation de sa collecte en bennes ordures ménagères en vue d'améliorer le tri ; l'accent est mis sur la substitution des bacs à roulettes 750 litres (destinés à collecter uniquement les ordures ménagères résiduelles) par des bacs à roulettes 750 litres intégrant notamment des flux de collecte sélective de capacité plus importante (5 m³) ou aérien de (4 m³). Les bacs à roulettes de proximité sont donc supprimés, amenant les usagers à venir déposer leurs déchets à un point de collecte avec des conteneurs équipés qui peuvent comprendre les flux suivants : biodéchets, emballages, papier et verre, les incitant à trier davantage.

Monsieur le Vice-Président précise que cette politique de substitution des bacs 750 litres entraîne une réduction immédiate des collectes des ordures ménagères traditionnelles (collecte en benne à ordures ménagères) bi-hebdomadaire (C2) en collecte hebdomadaire (C01) voir bi-mensuelle (C0,5), par des contenants de plus grande capacité qui les remplacent.

Elle a pour second effet de rendre accessible le point-tri sans plus de difficultés que le point de collecte OM, incitant ainsi les usagers à faire un tri sans contrainte de distance entre leur résidence et le point de collecte.

Pour couvrir l'ensemble du territoire, cette politique d'optimisation de la collecte s'inscrit dans le long terme ; elle fera l'objet d'investissements réguliers dans les prochaines années.

Pour 2024/2025, l'investissement prévisionnel d'équipements en vue d'optimiser la collecte et d'inciter au tri est de 182 000 € comprenant des conteneurs aériens de 4 m³, des conteneurs semi-enterrés de 5 m³, et des conteneurs enterrés de 5 m³ pour les flux : verre, emballage, papier.

En outre, afin de faciliter le financement de l'opération, Monsieur le Président propose de répondre à l'appel à projets régional de Nouvelle-Aquitaine « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » et de présenter ce projet dans l'axe « Augmenter le tri, le réemploi, la réutilisation et la réparation ».

Le plan de financement qui en découle est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant € ht	Financeurs	Taux	Montant €
Equipements de collecte en vue d'une optimisation de la collecte et l'incitativité du tri	182 000	Région Nouvelle-Aquitaine	55 % dans la limite de 100 000 € soit environ 54,9 % de l'opération	100 000
		Sitcom40	Soit environ 45,05% de l'opération	82 000
Total	182 000		100 %	182 000

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral

Considérant l'intérêt du Sitcom d'optimiser la collecte des déchets ménagers résiduels dans une logique de réduction du coût du service public tout en favorisant le tri à la source

Considérant l'appel à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'investissement présenté ci-dessus

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus

Autorise le Président à solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,

A Bénese-Maremne, le 17 juin 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

